Actualisation des connaissances pour la pratique de l'activité de conducteur de taxi

Objectif de la formation

Le stage de formation continue permet l'actualisation des connaissances du conducteur de taxi dans les domaines législatifs et réglementaires.

Public visé

Toute personne titulaire de la carte professionnelle de conducteur de taxi.

Durée de la formation

16 heures

Modalité d'organisation

MODULE 1 : Evolutions législatives et réglementaires nationale et locales, applicables aux taxis (4 h)

- Loi n° 2014-1104 du 1er octobre 2014 relative aux taxis et aux voitures de transport avec chauffeur publiée au Journal Officiel du 2 octobre 2014
- Décret n° 2014-1725 du 30 décembre 2014 relatif au transport routier public particulier de personnes
- Décret 2009-72 du 20 janvier 2009
- Arrêté du 3 mars 2009 relatif à la formation continue des conducteurs de taxi
- Arrêté du 5 mai 2010 modifiant l'arrêté du 3 mars 2009 relatif à la formation continue des conducteurs de taxi
- Arrêté préfectoral en cours
- Texte de la loi du 26 janvier 2009

MODULE 2 : Sécurité routière (4 h)

- Changements de réglementation depuis 5 ans
- Alcool et drogue
- Infractions et sanctions
- Sensibilisation à la conduite sécurisée

MODULE 3 : Evolutions législatives réglementaires relatives aux autres activités de transport de personnes, notamment celles des transports assis professionnalisés, services réguliers et à la demande, transport de personnes à mobilité réduite (4 h)

- Transport assis professionnalisé
  - Lecture de la convention tiers-payant du Bas-Rhin
  - Conditions de transport
  - Facturation
- VSL
- Voitures de petite remise et VTC
- Transport régulier à la demande
- Transport de personnes à mobilité réduite

03/2015 Programme – Actualisation des connaissances pour la pratique de l'activité de conducteur de taxi

MODULE 4 : Accueil, commercialisation, gestion des conflits (4 h)

- Rappel de l'arrêté municipal sur les obligations et devoirs des conducteurs de taxi
- Règles de publicité
- Rédaction de factures
- Règles de conduite
- Gestion des conflits
    - rappel des textes régissant la sécurité (légitime défense, port d'armes, sanctions, etc.)
    - règles de conduite à adapter en cas de conflit avec un client ou collègue

Pédagogie

L'action de formation se déroule dans les locaux de la Chambre de Métiers d'Alsace.
Un classeur pédagogique est remis aux stagiaires contenant :

- le programme détaillé du stage
- divers documents à caractère informatif et/ou réglementaire

Validation

Une carte d'attestation de suivi sera remise à chaque stagiaire ayant effectué le stage dans son intégralité.

Lieu de formation

La formation a lieu dans les locaux de la Chambre de Métiers d'Alsace.

Chambre de Métiers d'Alsace
Espace Européen de l'Entreprise
30 Avenue de l'Europe
67300 SCHILTIGHEIM
(Formation continue)

Numéro d'agrément

FT/67/13/01

Informations complémentaires

Service formation

Section du Bas-Rhin : Marcelle MEYER - 30 avenue de l'Europe 67300 Schiltigheim – infofc67@cm-alsace.fr ✆ 03 88 19 79 18
Section de Colmar : 13 avenue de la République BP 20609 68009 Colmar Cedex – infofc68@cm-alsace.fr - ✆ 03 89 20 84 55
Section de Mulhouse : 12 boulevard de l'Europe BP 3007 68061 Mulhouse Cedex – infofc68@cm-alsace.fr - ✆ 03 89 20 84 55

Chambre de Métiers d'Alsace
Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat